



CFTR

Patrice Nault

enseignant service entreprises

OBLIGATIONS DES UTILISATEURS DE VÉHICULES DONT LE PNBV EST DE 4 500 KG ET PLUS

La saison estivale est à nos portes. Peut-être avez-vous repris vos activités d'entrepreneur en construction, en excavation, en électricité, en plomberie ou autre. Peut-être même n'avez-vous pas pris de temps d'arrêt durant la saison hivernale. Quoi qu'il en soit, certains font face à de nouvelles obligations quant à l'utilisation de leurs véhicules sur la route.

En effet, avec la nouvelle définition de véhicule lourd, plusieurs camionnettes de type «pick-up», remorques ou semi-remorques sont maintenant visées par plusieurs règlements impliquant leur utilisation.

Faisant suite aux chroniques des mois de janvier et mars dernier, celle-ci portera sur l'immatriculation de vos véhicules ainsi que sur le permis de conduire exigé.

COMMENT DOIS-JE IMMATICULER MA CAMIONNETTE ?

Pour immatriculer un véhicule, il est important de se baser encore sur la masse nette de celui-ci. La masse nette est le poids du véhicule incluant les équipements qui y sont fixés en permanence. Donc, les camionnettes ayant une masse nette de 3 000 kg et moins continueront d'être immatriculées avec la plaque «F». Dans ce cas, la camionnette pourrait quand même être considérée comme étant un véhicule lourd si son PNBV est de 4 500 kg ou plus.

Les camionnettes ayant une masse nette de plus de 3 000 kg continueront d'être immatriculées avec la plaque «L». À ce moment, une vignette indiquant le nombre d'essieux du véhicule ou de l'ensemble de véhicules (camionnette tirant une remorque) doit être apposée dans le coin inférieur droit de la plaque.

Cependant, on ne doit pas prendre en compte les essieux des véhicules suivants :

- o Remorque ou semi-remorque dont l'espace de chargement a une longueur inférieure à 4 mètres;
- o Remorque ou semi-remorque transportant exclusivement un véhicule routier autorisé à circuler principalement sur un chemin public;
- o Remorque-outil qui ne sert qu'à transporter l'équipement, l'outillage ou l'ameublement dont elle est équipée en permanence.

Il faut compter **un seul essieu** dans les cas suivants :

- o Pour une remorque à roues simples comprises dans un ensemble de véhicules routiers;
- o Une remorque comportant 2 essieux, dont la distance entre le centre des axes des essieux extrêmes n'excède pas 1 mètre.

Il faut compter seulement **deux essieux** dans le cas où la distance entre le centre des axes des essieux extrêmes est de plus d'un mètre et de moins de 2,4 mètres, même si la remorque

comporte 3 essieux ou plus.

MISE EN SITUATION :

Si votre camionnette a une masse nette de plus de 3 000 kg à laquelle vous attachez une remorque ayant un espace de chargement d'au moins 4 mètres, comptant 3 essieux compris à l'intérieur d'une distance de 2,4 mètres, la plaque d'immatriculation devra comporter la lettre «L» et une vignette identifiant 4 essieux.

QUELLE CLASSE DE PERMIS DE CONDUIRE DOIS-JE POSSÉDER ?

Aucun changement n'a été apporté quant à la classe de permis de conduire nécessaire pour circuler avec une camionnette ou un ensemble de véhicules (camionnette et remorque). Malgré le fait que votre véhicule ou votre ensemble de véhicules puissent être considérés comme véhicules lourds, la classe de permis de conduire demeure la même qu'auparavant.

La classe 5 est donc exigée pour conduire un véhicule dont la masse nette est inférieure à 4 500 kg. *Même si le véhicule lourd a un PNBV de 4 500 kg ou plus.*

D'autres informations vous seront transmises de notre part dans la chronique du mois de juillet prochain.

Pour connaître vos obligations concernant l'utilisation de véhicules lourds sur les chemins publics, vous pouvez vous inscrire à une formation de 4 heures en communiquant aux numéros suivants :

Dans la région de Montréal :

- o Association du camionnage du Québec (ACQ)
(514) 932-0377, poste 217
- o Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR)
1-877-435-0167, poste 7062

Dans la région de Québec :

- o Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC)
1-866-849-5580



SOURCE : Patrice Nault, enseignant CFTR St-Jérôme - 1-877-435-0167 poste 7070
Cell.: 450-821-7253 - Téléc.: 450-435-9682 - naultp@edu.csrqn.qc.ca